

## **RESOLUTION OENO 16/2006**

### **CHLORURE DE SODIUM – Modification de la monographie**

L'ASSEMBLEE GENERALE

VU l'article 2 paragraphe 2 iv de l'accord du 3 avril 2001 portant création de l'organisation internationale de la vigne et du vin

AYANT PRIS CONNAISSANCE des travaux de la sous-commission des méthodes d'analyse

CONSIDERANT la monographie relative au chlorure de sodium figurant dans le Codex œnologique international

CONSIDERANT qu'aucune pratique œnologique utilisant ce produit n'est mentionnée dans le Code international des pratiques œnologiques

DECIDE, sur proposition de la Commission II « Oenologie » de supprimer du Codex œnologique international la monographie relative au chlorure de sodium